

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 5 mai 2015, à 19 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Madame la conseillère : Mélanie Simard  
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard  
Sylvain Michon  
Rosaire Phaneuf  
Martin Bazinet

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est absent

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Leblanc

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR  
RÉSOLUTION NUMÉRO 102-05-15**

Il est proposé par Martin Bazinet

Appuyé par Sylvain Michon

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter les points suivants :

- 32.1** Forage sous le rang des Petits-Étangs – Autorisation pour le passage d'une conduite de rejet d'une installation septique
- 32.2** Fondation Honoré-Mercier – Don pour le tournoi de golf annuel
- 32.3** CPTAQ – Appui à la demande d'autorisation des entreprises Yvon et Luc Beauregard S.E.N.C. – Partie du lot 3 698 599, rang Salvail Nord
- 32.4** Fabrique La Présentation – Don pour un concert bénéfice
- 32.5** Association des directeurs municipaux du Québec – Formation

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Consultation publique concernant les dossiers suivants :
  - Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 219 Impasse des Boisés
  - Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé entre le 639 et le 657 rang Salvail Sud
  - Projet d'insertion résidentielle en milieu agricole concernant le lot 4 044 804
  - Projet d'insertion résidentielle en milieu agricole concernant le lot 4 815 835
4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015
5. Acceptation des comptes
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Dossiers CCL – Information des représentants
9. Dépôt du rapport comparatif semestriel des revenus et des dépenses
10. Nouvelles exigences réglementaires concernant l'inventaire des matériaux contenant de l'amiante dans nos édifices – Mandat
11. Assainissement – Ajustement de la réserve affectée à la vidange des étangs pour l'année 2014

12. Congé de la Fête du Canada – Déplacement du mercredi 1<sup>er</sup> juillet au lundi 29 juin 2015
13. Politique de la Famille – Semaine québécoise des familles – 11 au 17 mai 2015 Proclamation
14. Achat d'un ordinateur portable pour le personnel administratif
15. Camp de jour – Autorisation à la responsable des Loisirs pour effectuer les dépenses prévues
16. Prix Desjardins La Présentation – Approbation des modalités et des critères
17. Achat de nouveaux buts de soccer
18. Achat de pièces pour l'entretien des équipements d'eaux usées
19. Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 219 Impasse des Boisés – Décision suite à la recommandation du CCU
20. Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé entre le 639 et le 657 rang Salvail Sud – Décision suite à la recommandation du CCU
21. Adoption du second projet de règlement numéro 186-15 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'autoriser la sous-classe d'usage « Récréation extérieure intensive » dans la zone P-101
22. Adoption du second projet de résolution concernant la demande d'autorisation pour la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 4 044 804 déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
23. Adoption du second projet de résolution concernant la demande d'autorisation pour la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 4 815 835 déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
24. Tour cycliste CIBC Charles-Bruneau – Autorisation de circuler sur nos routes
25. Tour cycliste Défi Ataxie Canada – Autorisation de circuler sur nos routes
26. Club cycliste Boucherville – Ratification pour l'autorisation de circuler sur nos routes
27. Piquetage des bandes riveraines durant les travaux d'entretien de cours d'eau
28. Travaux de rapiéçage de pavage – Adjudication du contrat suite à l'ouverture des soumissions
29. Travaux de lignage de chaussée – Adjudication du contrat suite à l'ouverture des soumissions
30. Travaux de pavage sur une partie du rang Ste-Rose
31. Réseau d'aqueduc – Demande de compagnonnage – Mandat
32. Divers
33. Dépôt de la correspondance
34. Période de questions
35. Levée de l'assemblée

### **3- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LES DOSSIERS SUIVANTS :**

Conformément aux avis publics, les informations sont données relativement aux quatre demandes.

- Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 219 Impasse des Boisés
- Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé entre le 639 et le 657 rang Salvail Sud
- Projet d'insertion résidentielle en milieu agricole concernant le lot 4 044 804
- Projet d'insertion résidentielle en milieu agricole concernant le lot 4 815 835

D'arrêter la démarche suite aux recommandations de la MRC des Maskoutains pour le Projet d'insertion résidentielle en milieu agricole concernant le lot 4 815 835.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

### **4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015 RÉSOLUTION NUMÉRO 103-05-15**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015, tel que rédigé.

### **5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 104-05-15**

#### **PAIEMENTS ANTICIPÉS**

L1500040	I	Hydro-Québec	1 021,85	\$	Éclairage public
L1500041	I	Ministre du revenu du Québec	8 709,22	\$	DAS et contr. mars
L1500042	I	Agence des douanes - Canada	3 536,18	\$	DAS et contr. mars
L1500043	I	Sogetel inc.	149,41	\$	Héberg. site Internet
L1500044	I	CARRA	910,37	\$	RREM - Cotis. mars
L1500045	I	Desjardins Sécurité Financière	2 137,13	\$	Ass. collective avril
L1500046	I	Service de cartes Desjardins	168,84	\$	Fête du Printemps
L1500047	I	Télébec	272,92	\$	Ligne du Bureau
L1500048	I	Hydro-Québec	5 921,29	\$	Électricité - Divers emplacements
L1500049	I	Télécommunications Xittel	80,43	\$	Internet - Bassins d'eau potable
L1500050	I	Telus	63,70	\$	Cellulaire - Voirie
1500131	I	Ministère du Revenu du Québec	349,43	\$	Frais - Retard DAS
1500132	D	Laferté et Letendre	400,54	\$	Matériel divers - Entretien
1500133	I	Fonds Information sur le territoire	20,00	\$	Avis de mutation
1500134	D	Garage Pierre Laflamme enr.	66,83	\$	Chang huile Color et rép pneu JD
1500135	D	R. Bazinet et Fils Ltée	581,68	\$	Essence pour véhicules - Mars
1500136	I	FQM	36,73	\$	Transport Dicom - Ligne de vie
1500137	I	Régie de l'A.I.B.R.	15 579,28	\$	Eau consommée - Mars
1500138	R	Konica Minolta Canada	5 640,95	\$	Location 2015 frais copies 2014
1500139	I	Coop. Régionale d'Électricité	5,35	\$	Éclairage public
1500140	D	Location d'outils Simplex	74,44	\$	Location fichoir d'égouts
1500141	R	ADMQ	561,08	\$	Inscr. Lucie Chevrier - Congrès
1500142	R	Carrefour Action municipale et Famille	475,00	\$	Inscr. Mélanie Simard - Colloque
1500143	D	Praxair	207,96	\$	Oxygène et lunettes sécurité
1500144	I	Laboratoire d'analyses S.M. inc.	445,70	\$	Analyses - eau potable et usée
1500145	I	Ville de Saint-Hyacinthe	890,77	\$	Cour municipale - Infr 1/1 au 31/3
1500146	D	Petite Caisse	393,85	\$	Remb. dépenses diverses
1500147	D	Éditions Yvon Blais	121,75	\$	Mise à jour de L.A.U.
1500148	D	Buropro Citation	94,48	\$	Papeterie de bureau
1500149	R	Aquatech	3 203,58	\$	Services Avril et vérif. débitmètre
1500150	D	Equipements Laguë Ltée	206,95	\$	Huile et filtres - 2 tracteurs
1500151	I	Desjardins Sécurité Financière	1 188,06	\$	Cotis REER - Mars 2015
1500152	D	Postes Canada	224,21	\$	Médiaposte - Journal de Mars
1500153	I	Compteurs Lecompte Ltée	492,55	\$	6 compteurs et filage
1500154	D	Groupe Maska inc.	11,23	\$	Courroie - Compresseur antibélier
1500155	D	Escalateurs Atlas inc.	25,29	\$	Plaque d'acier - bucket tracteur JD
1500156	R	Brodeur Denoncourt Girouard CPA	8 105,74	\$	Vérif. 2014 - Budget 2015 - Redd cptes
1500157	D	B.D.J. Ménard inc.	85,66	\$	Pièces pour lame à neige tracteur
1500158	R	Alexandre Lussier	420,00	\$	Location chapiteau - 28 mars
1500159	D	Brault et Bouthillier	14,97	\$	Matériel - Semaine de Relâche
1500160	I	Acklands - Grainger inc.	488,47	\$	Certification de la ligne de vie
1500161	D	Solutions Backup en ligne	61,06	\$	Augm espace réservé - backups
1500162	I	Réseau Internet Maskoutain	183,96	\$	Téléphonie IP - Avril
1500163	D	Julien Cournoyer	103,48	\$	Remb. pelle à gratter - Patinoire
1500164	I	Kemira Water Solutions Canada inc.	3 309,02	\$	Alun - Étangs aérés
1500165	R	Publications municipales inc.	1 728,42	\$	Journal municipal - Avril 2015
1500166	R	Georges Charland	1 448,68	\$	Élagage - Terrain balle
1500167	D	Récréofun SB inc.	322,02	\$	Acompte - Sortie du Camp de jour
1500168	D	Animagerie inc.	313,30	\$	Acompte - Sortie du Camp de jour
1500169	R	Entreprises BJB inc.	1 852,63	\$	Éclairage public - Filage - Tubes
1500170	I	Ministre du Revenu du Québec	23,79	\$	Ajustement cotisations RRQ - 2014
1500171	D	Animation Mosaïk	200,00	\$	Acompte - Formation animateurs
1500172	D	Morisset Studios	480,14	\$	Sortie du Camp de jour

1500173	D Mec-Indus	27,36 \$	Tube pour souffleuse à neige
1500174	R Marc Beaudoin	2 758,25 \$	Supports pour lumières+orifl. et tuyaux
<b>TOTAL</b>		<b><u>76 271,81 \$</u></b>	

**SALAIRES VERSÉS EN AVRIL 2015**

**24 861,92 \$**

**D:** Délégation de dépenses  
**I :** Dépenses incompressibles  
**R:** Dépenses autorisées par résolution du Conseil

**COMPTE À PAYER**

Entreprise Arguy inc.	18 970,56 \$	Contrat de déneigement - 6e vers / 6
Financière Banque Nationale	6 628,98 \$	Remb. intérêts - Règl 04-48 et 05-60
Financière Banque Nationale	3 994,65 \$	Remb. intérêts - Règl 04-51
Hetek	1 016,60 \$	Détecteur de gaz
Loisirs et Sport Montérégie	87,96 \$	Renouvellement - Affiliation 2015-2016
Ministre des Finances	155 113,00 \$	Services de la SQ - 1er vers / 2
MRC des Maskoutains	155,25 \$	Plan d'intervention - Vérifications
MRC des Maskoutains	364,30 \$	Numérisation des plans
MRC des Maskoutains	1 497,99 \$	Mise à jour du rôle d'évaluation
Régie interm d'Acton et Maskoutains	4 978,50 \$	Quote-part - 2e versement / 4
Régie interm d'Acton et Maskoutains	1 669,00 \$	Frais gestions PRVIS - 1er vers / 2
Régie interm d'Acton et Maskoutains	5 905,69 \$	Résidus domestiques - Avril
Régie interm d'Acton et Maskoutains	1 746,77 \$	Matières recyclables - Avril
Régie interm d'Acton et Maskoutains	2 503,01 \$	Matières organiques - Avril
Services EXP inc.	166,71 \$	Étude de capacité - Station épuration
Services EXP inc.	1 442,94 \$	Étude de capacité - Station épuration
Sports aux Puces	855,63 \$	Sac, bas et ballons de soccer
Therrien Couture avocats SENCRL	4 377,05 \$	Hon prof - Entente pour acquisition d'imm
Thirau Ltée	14 946,75 \$	Achat et livraison de 10 poteaux - Loisirs

**226 421,34 \$**

**MONTANTS ENCAISSÉS EN AVRIL 2015**

Taxes et droits de mutations	64 139,15 \$
Permis émis	720,00 \$
Frais pour dérogation mineure	300,00 \$
Loyer – Avril	435,00 \$
Subventions (Semaine de Relâche - Politique de la Famille)	1 846,25 \$
Remboursement TPS - TVQ (RIAM)	733,08 \$
Compensation pour matières résiduelles (RIAM)	10 818,00 \$
Redevances carrières et sablières (MRC)	12 192,05 \$
Remboursement d'amendes par la SQ (01/01 au 31/03)	2 150,00 \$
Ajustement RRQ 2014 (J Marchand)	11,70 \$

**TOTAL**

**93 345,23 \$**

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en avril 2015 pour un montant total de 76 271,81\$;

De ratifier le paiement des salaires versés en avril 2015, au montant total de 24 861,92\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour mai 2015, au montant total de 226 421,34\$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois d'avril 2015, au montant de 93 345,23\$.

## **6- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

## **7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

Monsieur le Maire, délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois d'avril 2015. Il rappelle que présentement, le gros dossier de travail est la préparation du devis des matières résiduelles pour 2016 à 2020.

## **8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL**

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs. Tout d'abord, lors de la dernière réunion du CCL, une brève présentation de Julie Pinard, nouvelle responsable des loisirs a été faite par Sabrina Bayard. Il a notamment été question de l'organisation de plusieurs activités.

Le CCL recommande au Conseil ce qui suit :

D'améliorer la façon de faire pour l'envoi de la publicité pour toutes les activités.

Semaine de relâche : c'est la dernière année que nous recevons une subvention du Ministère de la famille. Le taux de participants est faible. On doit se questionner sur la continuité de l'activité pour les prochaines années.

Il a aussi été question de la présence de l'inspecteur municipal lors de l'activité de la Saint-Jean Baptiste.

Prix Desjardins : diminuer le montant des prix par gagnant et ajouter une 4<sup>e</sup> catégorie.

## **9- DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF SEMESTRIEL DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Conformément aux exigences de l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale confirme le dépôt du rapport comparatif des revenus et dépenses, pour le semestre se terminant le 30 avril 2014.

## **10- NOUVELLES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'INVENTAIRE DES MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE DANS NOS ÉDIFICES – MANDAT RÉSOLUTION NUMÉRO 105-05-15**

Considérant que la CSST a modifié l'article 69 de son règlement sur la Santé et la Sécurité du travail concernant la disposition sur la gestion sécuritaire de l'amiante;

Considérant que nous sommes dans l'obligation de faire vérifier tous nos bâtiments construits avant le 15 février 1990 pour faire localiser les flocages contenant de l'amiante ainsi que tous nos bâtiments construits avant le 20 mai 1999 pour faire localiser les calorifuges contenant de l'amiante;

Considérant que la Municipalité a jusqu'au 6 juin 2015 pour se mettre conforme en tenant un registre des flocages et des calorifuges susceptibles de contenir de l'amiante;

Considérant les demandes de soumissions faites à deux entreprises pour la détection de l'amiante sur quatre de nos bâtiments;

Il est proposé par Sylvain Michon  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie EXP pour effectuer la vérification des bâtiments municipaux en vertu de l'article 69 du règlement sur la Santé et Sécurité du travail pour un montant forfaitaire de 1 450\$, plus 30\$ par échantillon analysé par le Laboratoire.

D'autoriser le paiement de la facture relative à ces travaux.

**11- ASSAINISSEMENT – AJUSTEMENT DE LA RÉSERVE AFFECTÉE À LA VIDANGE DES ÉTANGS POUR L'ANNÉE 2014  
RÉSOLUTION NUMÉRO 106-05-15**

Considérant que les revenus et dépenses relatifs à l'assainissement des eaux usées doivent être comptabilisés séparément et assignés aux propriétaires desservis par le réseau d'égout sanitaire;

Considérant qu'à chaque année, le calcul est fait pour statuer s'il y a eu déficit ou surplus pour les activités liées à l'assainissement des eaux usées;

Considérant la résolution numéro 93-11, adoptée le 3 mai 2011 relativement à la création d'un surplus affecté à la vidange des étangs permettant de gérer les surplus ou déficits du secteur de l'assainissement;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport pour l'ajustement de la réserve pour la vidange des étangs aérés pour l'année 2014, présentant un surplus d'opération au montant de 16 899,72\$;

D'autoriser le transfert de la somme de 16 899,72\$ du surplus accumulé non affecté au surplus affecté à la vidange des étangs aérés, portant ainsi le solde du surplus accumulé non affecté à 978 231,72\$ et le solde de la réserve pour la vidange des étangs aérés à 160 406,42\$ pour l'année 2014.

**12- CONGÉ DE LA FÊTE DU CANADA – DÉPLACEMENT DU MERCREDI 1<sup>ER</sup> JUILLET AU LUNDI 29 JUIN 2015  
RÉSOLUTION NUMÉRO 107-05-15**

Considérant que la fête du Canada est un congé férié et que le 1<sup>er</sup> juillet 2015 est un mercredi;

Considérant qu'il est possible de déplacer ce congé afin de favoriser une longue fin de semaine de congé;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les employés à prendre congé le lundi 29 juin 2015 au lieu du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015, pour souligner le congé de la fête du Canada;

D'autoriser la fermeture du Bureau municipal lundi le 29 juin 2015 et d'ouvrir le Bureau le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**13- POLITIQUE DE LA FAMILLE – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES – 11 AU 17 MAI 2015 – PROCLAMATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 108-05-15**

Considérant que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

Considérant que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous, soit les municipalités, la MRC, les organismes familiaux, les établissements d'éducation, de santé et de services sociaux, etc.;

Considérant que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 11 au 17 mai 2015 sous le thème « Réconcilions travail et famille »;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

De proclamer la tenue de la « Semaine québécoise des familles », du 11 au 17 mai 2015, sous le thème « Réconcilions travail et famille ».

**14- ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF  
RÉSOLUTION NUMÉRO 109-05-15**

Considérant les recommandations faites par la directrice générale, Josiane Marchand;

Considérant que nous avons dû aménager différemment le mobilier de bureau, suite aux changements administratifs ainsi que l'aménagement du nouveau poste de la responsable des loisirs;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un nouvel ordinateur portable chez Accès Informatique ainsi que le réaménagement des postes informatiques au montant de 1 539,12\$.

D'autoriser le paiement des factures relatives à ces travaux à la compagnie Accès Informatique Inc.

**15- CAMP DE JOUR – AUTORISATION DE LA RESPONSABLE DES LOISIRS POUR EFFECTUER  
LES DÉPENSES PRÉVUES  
RÉSOLUTION NUMÉRO 110-05-15**

Considérant que Julie Pinard a été nommée responsable des Loisirs pour l'été 2015;

Considérant que des sommes ont été prévues au budget 2015 pour le fonctionnement du Camp de jour municipal;

Considérant que les montants prévus comme revenus pourront également être utilisés pour l'organisation d'activités;

Considérant le rapport déposé par Julie Pinard, montrant les principales dépenses pour les sorties prévues durant l'été;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser Julie Pinard, responsable des loisirs, à effectuer les dépenses requises pour le bon fonctionnement des activités du Camp de jour, tel qu'identifiées aux documents remis, et autres dépenses courantes à venir, selon les sommes prévues aux postes budgétaires mentionnés.

**16- PRIX DESJARDINS LA PRÉSENTATION – APPROBATION DES MODALITÉS ET DES CRITÈRES  
RÉSOLUTION NUMÉRO 111-05-15**

Considérant que la Municipalité, en collaboration avec la Caisse Desjardins de la Vallée des Patriotes, a mis sur pied la 4<sup>e</sup> édition du Prix Desjardins La Présentation pour souligner les efforts qui sont faits pour favoriser l'activité physique au sein de la communauté;

Considérant que des modifications ont été apportées aux trois catégories créées initialement;

Considérant qu'une somme de 1 000\$ est prévue pour les prix à remettre pour toutes les catégories et que la répartition dépend des inscriptions qui seront faites;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les modalités et les critères encadrant le Prix Desjardins La Présentation, tel que décrits dans les documents qui seront publiés et disponibles pour l'inscription des participants;

D'autoriser la remise de la somme maximale de 1 000\$ en prix, dont les montants restent à déterminer

pour chaque catégorie et qui seront tirés au sort parmi les inscriptions faites pour le Prix Desjardins La Présentation, aux dates mentionnées dans la publicité, soit le 21 août 2015 pour le *Camp de jour* et lors de la séance du Conseil du 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour les 2 catégories *Autres activités*;

D'autoriser les organisateurs à prévoir la répartition des prix en fonction des inscriptions qui seront faites dans les 3 catégories annoncées.

**17- ACHAT DE NOUVEAUX BUTS DE SOCCER  
RÉSOLUTION NUMÉRO 112-05-15**

Considérant les recommandations faites par Julie Pinard, responsable des Loisirs;

Considérant que lors des inscriptions de soccer, il y a eu beaucoup d'inscriptions pour les tout-petits;

Considérant les nouvelles règles de l'association de soccer de Saint-Hyacinthe concernant les grandeurs de terrain;

Considérant que nous devons faire l'achat de nouveaux buts de soccer;

Il est proposé par Sylvain Michon  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat des buts ainsi que la quincaillerie requise au montant 1 961,95\$, taxes et livraison en sus de la compagnie Le Groupe Sport-Inter;

D'autoriser le paiement de la facture relative à l'achat des équipements.

**18- ACHAT DE PIÈCES POUR L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS D'EAUX USÉES  
RÉSOLUTION NUMERO 113-05-15**

Considérant les recommandations faites par Aquatech, société de gestion de l'eau inc.;

Considérant qu'il y a lieu de faire l'entretien de nos équipements;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

De mandater Aquatech pour faire l'achat d'une valve à la compagnie Évoqua, pour un montant de 137\$, plus taxes et livraison.

De mandater Aquatech pour faire l'achat de trois régulateurs de niveau au coût unitaire de 309\$, plus taxes et livraison.

D'autoriser le paiement des factures pour l'achat des équipements.

**19- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 219 IMPASSE  
DES BOISÉS – DÉCISION SUITE À LA RECOMMANDATION DU CCU  
RÉSOLUTION NUMÉRO 114-05-15**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par Madame Audrée Kemp Bélanger et Monsieur David Rodier dans le but d'implanter un bâtiment principal résidentiel à 1.39 mètres de la limite latérale du terrain, pour la propriété située au 219, Impasse des Boisés;

Considérant que la marge de recul latérale minimale exigée par le règlement d'urbanisme pour la zone H-125 est de 2 mètres;

Considérant que la somme des marges de recul latérale minimale exigée par le règlement d'urbanisme pour la zone H-125 est de 4 mètres;

Considérant que l'empiètement réel projeté est de 0,34 mètre;

Considérant que lot 4 567 528 se situe dans la zone H-125 tel qu'identifié au plan de zonage et qu'il est assujéti au Règlement sur les PIIA;

Considérant la résolution 85-04-15 approuvant les plans déposés dans le cadre du Règlement sur les PIIA;



Considérant que l'application du règlement d'urbanisme cause préjudice au demandeur;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le CCU lors de la réunion du 28 avril 2015;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 219, impasse des boisés, sur le lot numéro 4 567 528, afin de permettre l'implantation un bâtiment principal résidentiel présentant une marge de recul latérale minimale de 1,5 mètres et somme minimale des marge de recul latérale de 3,5 mètres, alors que la réglementation exige une marge de recul latérale minimum de 2 mètres et une somme minimale des marge de recul latérale de 4 mètres.

De faire parvenir copie des présentes au demandeur pour confirmer l'approbation de sa demande;

De conserver copie des présentes au dossier du demandeur afin d'en faire partie intégrante pour toute référence ultérieure.

**20- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ ENTRE LE 639 ET LE 657 RANG SALVAIL SUD – DÉCISION SUITE À LA RECOMMANDATION DU CCU  
RÉSOLUTION NUMÉRO 115-05-15**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par Madame Joannie Michon et Monsieur Kevin Pion dans le but d'implanter un bâtiment principal résidentiel d'un étage avec une hauteur de 9,63 mètres pour la propriété située entre le 639 et le 657, rang Salvail Sud;

Considérant la décision de la CPTAQ, en date du 28 décembre 2011, autorisant l'aliénation et l'utilisation du lot 3 407 373 à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins résidentielles;

Considérant que l'article 13.2 du règlement d'urbanisme 06-81, intitulé dimensions du bâtiment principal, prescrit une hauteur maximale de 9,00 mètres pour une résidence unifamiliale isolée d'un étage;

Considérant que l'application du règlement d'urbanisme cause préjudice au demandeur;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le CCU lors de la réunion du 19 février 2015;

Il est proposé par Martin Bazinet  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser une dérogation mineure pour l'immeuble situé entre le 639 et le 657, rang Salvail Sud, sur le lot numéro 3 407 373, afin de permettre l'implantation un bâtiment principal résidentiel d'un étage avec une hauteur de 9,63 mètres, alors que la réglementation exige une hauteur maximale de 9 mètres;

De faire parvenir copie des présentes au demandeur pour confirmer l'approbation de sa demande;

De conserver copie des présentes au dossier du demandeur afin d'en faire partie intégrante pour toute référence ultérieure.

**21- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 186-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN D'AUTORISER LA SOUS-CLASSE D'USAGE « RÉCRÉATION EXTÉRIEURE INTENSIVE » DANS LA ZONE P-101  
RÉSOLUTION NUMÉRO 116-05-15**

Attendu que la municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que le conseil municipal entend autoriser l'aménagement d'une surface de «dek hockey», avec les bâtiments et usages accessoires qui y sont associés, sur l'emplacement du terrain des loisirs;

Attendu que ce type d'usage fait partie de la sous-classe «Récréation extérieure intensive» selon le règlement d'urbanisme municipal;

Attendu que le Conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 5 mai 2015, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Il est proposé par Sylvain Michon  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement numéro 186-15 intitulé «*Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'autoriser la sous-classe d'usage «Récréation extérieure intensive» dans la zone P-101*»;

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**22- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE SUR LE LOT 4 044 804 DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)  
RÉSOLUTION NUMÉRO 117-05-15**

Considérant qu'une demande de projet particulier de construction et de modification d'un immeuble en bonne et due forme a été déposée à la Municipalité de La Présentation et que tous les documents nécessaires pour procéder à l'évaluation ont été joints à cette dernière;

Considérant la résolution numéro 86-04-15, adopté le 7 avril 2015;

Considérant que le projet particulier consiste en la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le projet particulier respecte les objectifs du plan d'urbanisme liés aux projets d'insertion résidentielle en milieu agricole;

Considérant que le projet de construction résidentielle sera réputé inexistant aux fins de l'application des distances séparatrices relatives aux odeurs, et ce, même si l'exploitation agricole est construite ultérieurement à la résidence;

Considérant que le projet n'a pas pour effet d'enclaver une terre agricole;

Considérant que le fait d'autoriser le projet n'entraînera pas de contraintes additionnelles au maintien et au développement des exploitations agricoles à proximité;

Considérant que l'habitation ne pourra en aucun cas être jumelée ou transformée en un «immeuble protégé», tel que défini au règlement d'urbanisme;

Considérant que cette insertion résidentielle n'entraîne pas la création ou l'extension d'une aire d'affectation Agricole mixte résidentielle A2 ou d'une aire d'affectation Agricole mixte résidentielle et commerciale A3, telle qu'identifiée au SAR de la MRC des Maskoutains;

Considérant que le lot 4 044 804 était subdivisé et vacant au 29 mars 2010, soit la date d'entrée en vigueur du règlement numéro 09-289 modifiant le SAR de la MRC des Maskoutains concernant l'insertion résidentielle dans l'affectation agricole dynamique A1;

Considérant que le lot 4 044 804 ne se situe pas sur des sols organiques, tel que défini au règlement d'urbanisme #06-81;

Considérant que le lot 4 044 804 est adjacent à la Route 137, existant au 29 mars 2010;

Considérant que le lot 4 044 804 se situe en bordure d'une route sous la juridiction du ministère des Transports (MTQ) et que l'accès à la propriété se fera en conformité avec les normes du MTQ pour les entrées résidentielles ;

Considérant que le lot 4 044 804 est desservi par le service d'aqueduc municipal depuis 1987 (Règlements 359 et 360);

Considérant que le lot 4 044 804 a été créé avant 1975 et que lors de sa création le lot était conforme au règlement en vigueur;

Considérant que le lot ne se situe pas dans une bande riveraine et qu'il dispose d'un droit acquis par rapport à sa profondeur;

Considérant qu'aucun morcellement de lot n'a été effectué dans le but de créer un ou plusieurs lots supplémentaires;

Considérant que le projet ne se situe pas à l'intérieur d'une zone présentant un risque pour la sécurité publique;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 19 mars 2015;

Considérant qu'une demande d'autorisation, traitée dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), est assujettie à la consultation publique ainsi qu'au processus d'approbation référendaire, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 5 mai 2015, afin d'expliquer le projet proposé et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Considérant les commentaires reçues lors de l'assemblée publique de consultation;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

De ne pas donner suite à la demande d'autorisation pour la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 4 044 804.

De mettre fin au processus enclenché dans ce dossier.

**23- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE SUR LE LOT 4 815 835 DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)  
RÉSOLUTION NUMÉRO 118-05-15**

Considérant la résolution numéro 87-04-15, adoptée le 7 avril 2015;

Considérant qu'une demande de projet particulier de construction et de modification d'un immeuble en bonne et due forme a été déposée à la Municipalité de La Présentation et que tous les documents nécessaires pour procéder à l'évaluation ont été joints à cette dernière;

Considérant que des nouveaux éléments nous ont été rapportés par la MRC des Maskoutains;

Considérant qu'en vertu de ces nouvelles informations, la demande était irrecevable;

Il est proposé par Sylvain Michon  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

De mettre fin au processus d'approbation de la demande d'autorisation pour la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 4 815 835 déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

D'abroger la résolution 87-04-15 adoptée le 7 avril 2015.

**24- TOUR CYCLISTE CIBC CHARLES-BRUNEAU – AUTORISATION DE CIRCULER SUR NOS ROUTES  
RÉSOLUTION NUMÉRO 119-05-15**

Considérant que « CIBC Charles-Bruneau » organise un tour cycliste dont le trajet prévoit de traverser la Municipalité et d'ainsi circuler sur les routes de La Présentation, entre le 7 et le 10 juillet 2015;

Considérant que « CIBC Charles-Bruneau » désire obtenir l'autorisation de la Municipalité avant de demander un permis au Ministère des Transports (MTQ) relativement à cette activité vu que le parcours emprunte des routes sous la juridiction du MTQ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les cyclistes qui participeront au Tour cycliste organisé par « CIBC Charles-Bruneau » de circuler sur les routes de la Municipalité, entre le 7 et le 10 juillet 2015, selon l'itinéraire fourni par les organisateurs et qui empruntera le 5<sup>e</sup> rang, en provenance de St-Charles, la Route 137, le rang Salvail Sud, le rang Grande-Ligne pour poursuivre leur trajet à St-Barnabé-Sud, conformément au plan remis par les organisateurs;

D'exiger que les organisateurs obtiennent l'autorisation du MTQ à cet effet vu que les routes visées par cette activité sont sous la juridiction du MTQ;

De n'assumer aucune responsabilité pour cette activité.

## **25- TOUR CYCLISTE DÉFI ATAXIE CANADA – AUTORISATION DE CIRCULER SUR NOS ROUTES RÉSOLUTION NUMÉRO 120-05-15**

Considérant que « Défi Ataxie Canada » organise un tour cycliste dont le trajet prévoit de traverser la Municipalité et d'ainsi circuler sur les routes de La Présentation, le 30 août 2015;

Considérant que « Défi Ataxie Canada » désire obtenir l'autorisation de la Municipalité avant de demander un permis au Ministère des Transports (MTQ) relativement à cette activité vu que le parcours emprunte des routes sous la juridiction du MTQ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les cyclistes qui participeront au Tour cycliste organisé par « Défi Ataxie Canada » de circuler sur les routes de la Municipalité, le 30 août 2015, selon l'itinéraire fourni par les organisateurs et qui empruntera la Route 137 en provenance de St-Hyacinthe, le rang Bas des Étangs, le rang Ste-Rose, le rang Grande-Ligne, pour poursuivre leur trajet à St-Jude, conformément au plan remis par les organisateurs;

D'accepter que le trajet soit modifié selon l'horaire des travaux de construction sur nos routes à condition de recevoir le nouveau trajet avant l'activité.

D'exiger que les organisateurs obtiennent l'autorisation du MTQ à cet effet vu que les routes visées par cette activité sont sous la juridiction du MTQ;

De n'assumer aucune responsabilité pour cette activité.

## **26- CLUB CYCLISTE BOUCHERVILLE – RATIFICATION POUR L'AUTORISATION DE CIRCULER SUR NOS ROUTES RÉSOLUTION NUMÉRO 121-05-15**

Considérant que « Club cycliste Boucherville » a organisé, un évènement dans les rues Audette, Médiane, Gauvin et Michon pendant la fin de semaine des 2 et 3 mai 2015;

Considérant que « Club cycliste Boucherville » avait déjà reçu l'autorisation verbale de la Municipalité relativement à cette activité;

Considérant que les organisateurs ont fait du porte-à-porte dans le secteur pour aviser les propriétaires du déroulement de l'évènement;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

De ratifier l'autorisation de circuler sur les routes Audette, Médiane, Gauvin et Michon, pour le Club cycliste de Boucherville relativement à l'évènement des 2 et 3 mai 2015.

De n'assumer aucune responsabilité pour cette activité.

**27- PIQUETAGE DES BANDES RIVERAINES DURANT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU  
RÉSOLUTION NUMÉRO 122-05-15**

Considérant la lettre de la MRC des Maskoutains du 25 mars dernier concernant le piquetage des bandes riveraines durant les travaux d'entretien de cours d'eau;

Considérant qu'il y a lieu de spécifier qu'un projet pilote de piquetage des bandes riveraines a été mis sur pied sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe;

Considérant la volonté du conseil de faire respecter les bandes riveraines par les agriculteurs;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la MRC des Maskoutains à inclure l'item concernant le piquetage des bandes riveraines durant les travaux d'entretien de cours d'eau sur le territoire de la Municipalité de La Présentation pour l'année 2015 et les années à venir.

**28- TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE DE PAVAGE – ADJUDICATION DU CONTRAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 123-05-15**

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation, pour des travaux de rapiéçage de pavage sur les routes du territoire, a été autorisé par la résolution numéro 96-04-15, adoptée le 7 avril 2015;

Considérant que trois (3) soumissions ont été déposées avant 11 heures, le 23 avril 2015 :

- Chapdelaine Asphalte : 172,46\$ / tonne, taxes incluses
- Pavages P. Brodeur : 173,61\$ / tonne, taxes incluses
- Vallières Asphalte : 170,11\$ / tonne, taxes incluses;

Considérant la conformité des soumissions déposées ;

Il est proposé par Sylvain Michon  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de rapiéçage de pavage à la compagnie Vallières Asphalte inc. au prix de 170,11\$ la tonne pesée, taxes incluses, selon les spécifications contenues dans les documents d'appel d'offres remis, pour une quantité approximative de 300 tonnes de bitume de type EB10;

De considérer les documents remis aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres comme étant le contrat liant les parties pour ce contrat de rapiéçage de pavage;

D'exiger que l'adjudicataire remette les documents prévus aux devis avant le début des travaux;

De mandater l'inspecteur municipal pour la supervision des travaux;

De soumettre les factures au Conseil pour approbation avant paiement, tel que stipulé aux devis.

**29- TRAVAUX DE LIGNAGE DE CHAUSSÉE – ADJUDICATION DU CONTRAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 124-05-15**

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de marquage de la chaussée a été autorisé par la résolution numéro 97-04-15, adoptée le 7 avril 2015;

Considérant que deux soumissions conformes ont été déposées avant 14 heures, le 23 avril 2015 :

- Lignes Maska, au montant de 12 114,92 \$, taxes incluses
- Lignco Sigma, au montant de 17 265,80 \$, taxes incluses;

Il est proposé par Sylvain Michon  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de marquage de la chaussée à Lignes Maska, au coût de 12 114,92 \$, taxes incluses, selon les spécifications contenues dans les documents d'appel d'offres remis;

De considérer les documents remis aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres comme étant le contrat liant les parties pour ce contrat de marquage de la chaussée;

D'autoriser l'inspecteur municipal à signer tout document pour donner suite aux présentes;

De soumettre les factures au Conseil pour approbation avant paiement, tel que stipulé aux devis.

### **30- TRAVAUX DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DU RANG STE-ROSE RÉSOLUTION NUMÉRO 125-05-15**

Considérant l'entente intermunicipale relative à l'entretien d'une voie publique entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de La Présentation, signée le 7 décembre 2006;  
Considérant qu'il y a une partie du rang Ste-Rose qui est très abîmé;

Considérant l'estimation reçue par la Ville de Saint-Hyacinthe pour la réparation d'une partie du rang Ste-Rose sur une longueur approximative de 3.9 kilomètres;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la Ville de Saint-Hyacinthe à exécuter les travaux de pavage du rang Ste-Rose sur approximativement 3,9 kilomètres pour un coût estimé à 390 000\$, taxes en sus.

Que la Ville de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de La Présentation se séparent les coûts moitié-moitié, selon l'entente.

D'autoriser le paiement de la facture à la Ville de Saint-Hyacinthe après la vérification de l'inspecteur municipal.

### **31- RÉSEAU D'AQUEDUC – DEMANDE DE COMPAGNONNAGE – MANDAT RÉSOLUTION NUMÉRO 126-05-15**

Considérant la résolution numéro 55-03-15 concernant l'inscription de Mario Poirier, inspecteur municipal, à la formation obligatoire sur l'eau potable;

Considérant que la formation a eu lieu du 20 au 23 avril et du 27 au 30 avril 2015;

Considérant qu'à la fin de la formation, la municipalité est dans l'obligation d'embaucher un compagnon pour voir si l'inspecteur municipal a bien assimilé la théorie;

Considérant l'offre de service de Monsieur Ronald Jacques, compagnon ;

Il est proposé par Sylvain Michon  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

De mandater Monsieur Ronald Jacques, compagnon, à un taux horaire de 50\$, plus les frais de déplacement à 0.50\$/kilomètre.

D'autoriser le paiement de la facture au fur et à mesure des démarches.

### **32- DIVERS**

Les points suivants ont été ajoutés à l'ordre du jour :

#### **32.1 FORAGE SOUS LE RANG DES PETITS-ÉTANGS – AUTORISATION POUR LE PASSAGE D'UNE CONDUITE DE REJET D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE RÉSOLUTION NUMÉRO 127-05-15**

Considérant que de nouvelles installations septiques doivent être installées au 145, rang des Petits-Étangs;

Considérant que le système projeté nécessite d'installer une conduite qui traverse la route municipale pour faire les rejets au fossé qui est situé de l'autre côté du chemin;

Considérant que la Municipalité doit autoriser le passage de cette conduite sous ses infrastructures routières;

Considérant le plan préparé par Maxime Gerbeau, ingénieur chez Laboratoires de la Montérégie, et déposé par le demandeur pour ce dossier;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Sylvain Michon  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser Yvan Michon, à traverser une conduite de rejet pour ses nouvelles installations septiques au 145, rang des Petits-Étangs, par forage directionnel, sous la route municipale, vers le fossé situé de l'autre côté du chemin;

D'aviser le demandeur qu'il sera responsable des bris occasionnés à la structure de la route ou aux différentes conduites qui pourraient être enfouies à cet endroit, le cas échéant;

D'exiger qu'une demande de localisation des services enfouis soit faite auprès d'Info Excavation avant de débiter les travaux.

### **32.2 FONDATION HONORÉ-MERCIER – DON POUR LE TOURNOI DE GOLF ANNUEL RÉSOLUTION NUMÉRO 128-05-15**

Considérant que la Fondation Honoré-Mercier (anciennement la Fondation du Centre Hospitalier Honoré-Mercier) tient son tournoi de golf annuel le 11 juin 2015;

Considérant que la Municipalité ne désire pas inscrire de représentants à cette activité mais qu'elle veut contribuer à la collecte de fonds de l'organisme qui offre des équipements et des services aux patients du Centre hospitalier Honoré-Mercier qui dessert la population de La Présentation;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

De faire un don dans la catégorie Bronze, au montant de 500\$, à la Fondation Honoré-Mercier dans le cadre de son tournoi de golf annuel.

### **32.3 CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION DES ENTREPRISES YVON ET LUC BEAUREGARD S.E.N.C. – PARTIE DU LOT 3 698 599, RANG SALVAIL NORD RÉSOLUTION NUMÉRO 129-05-15**

Considérant que Les Entreprises Yvon et Luc Beauregard S.E.N.C. demande l'autorisation à la CPTAQ pour la poursuite de l'exploitation des volumes de sable résiduel et l'agrandissement de la sablière;

Considérant que Les Entreprises Yvon et Luc Beauregard S.E.N.C. demande également l'autorisation à la CPTAQ pour que la compagnie Excavation Luc Beauregard inc. puisse utiliser occasionnellement l'équipement de tamisage;

Considérant l'autorisation de la CPTAQ numéro 362088 datant du 13 juillet 2009 autorisant l'utilisation de 8,2 hectares du lot 3 698 599 aux fins de l'exploitation d'une sablière;

Considérant que la demande n'implique pas de vendre, de donner ou d'échanger des parties de l'emplacement visé;

Considérant que le projet n'affectera pas négativement les usages agricoles avoisinants puisque sur trois côtés, les lots voisins forment une couronne boisée;

Il est proposé par Sylvain Michon  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande d'autorisation faite à la CPTAQ par Les Entreprises Yvon et Luc Beauregard S.E.N.C. visant la poursuite de l'exploitation des volumes de sable résiduel et l'agrandissement de la sablière ainsi que l'utilisation occasionnelle de l'équipement de tamisage par la compagnie Excavation Luc Beauregard inc. sur une partie du lot 3 698 599, rang Salvail Nord;

De confirmer que l'usage décrit précédemment est conforme à la réglementation municipale.

**32.4 FABRIQUE LA PRÉSENTATION – DON POUR UN CONCERT BÉNÉFICE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 130-05-15**

Considérant que la Fabrique La Présentation organise un concert bénéfice le 24 mai 2015;

Considérant que la Municipalité désire contribuer à la collecte de fonds de la Fabrique;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

De faire une commandite, au montant de 150\$, à Fabrique La Présentation dans le cadre du concert bénéfice.

**32.5 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – FORMATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 131-05-15**

Considérant que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) organise une session de formation pour le printemps 2015;

Considérant qu'il est souhaitable que la secrétaire-trésorière adjointe participe à ces formations;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la participation de Madame Lucie Chevrier à la session de formation Environnement et responsabilités municipales, le 14 mai prochain à Beloeil et de défrayer les frais d'inscription pour cette journée de formation qui sont de 286\$, taxes en sus;

De rembourser à Madame Lucie Chevrier les frais inhérents à ces déplacements sur présentation des pièces justificatives;

D'autoriser le paiement de la facture à l'Association des directeurs municipaux du Québec.

**33- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 mars 2015  
MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 24 mars 2015  
MRC – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 8 avril 2015  
MRC – Pacte rural – Projet de réfection du terrain de Fer et Pétanque – Approbation  
MRC – Pacte rural – Projet d'amélioration de la sécurité sur le terrain des Loisirs – Approbation  
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 22 avril 2015  
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 mai 2015  
Pipeline Saint-Laurent – Contestation du rôle d'évaluation foncière  
CSSH – Résolution concernant l'utilisation du terrain en arrière de l'école  
MMQ – Rapport annuel 2014

**34- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

**35- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 132-05-15**

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h13.